



---

**AUTOMNE 2017 - HIVER 2018**

**WWW.CARAVELLES.CA**


# Document d'inscription

## AUTOMNE-HIVER 2017-2018

---

Une nouvelle saison va bientôt commencer ! Il est important de préciser que lors de chaque saison automnale, votre enfant gradue de catégorie (ex : Un joueur U-8 en été 2017, devient un U-9 en automne 2017).

Vous trouverez plus bas les informations pour les inscriptions, selon le groupe d'âge du joueur ou de la joueuse.

 **Attention !** Pour certains programmes offerts, notre club doit respecter les dates limite d'inscription d'équipes fixées par les Ligues de la région. Ainsi, une pénalité de retard d'inscription de 20\$ s'appliquera à partir du 16 septembre 2017 pour toutes inscriptions dans ces programmes. Nous souhaitons ainsi vous sensibiliser sur l'importance de s'inscrire tôt dans ces programmes (nous voulons éviter la situation de ne pas inscrire d'équipe à la date limite d'inscription de la Ligue, pour se retrouver plus tard avec de nombreuses inscriptions qui nous auraient permis d'inscrire une équipe dans cette ligue).

### **Politique d'aide financière**

Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte par le Fonds de solidarité sert à défrayer les frais d'inscriptions, en totalité ou partiellement, du joueur auprès du Club. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Informations complémentaires du document d'inscription ou notre site internet, dans la section Club, Formulaire et politiques.

Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.

# U-8 (nés en 2010)

## 2 programmes proposés

### A) C.D.L (Centre de Développement Local), 1 activité par semaine

**Première activité** : Dimanche, 17 septembre 2017

**Fin** : Dimanche, 18 mars 2018

(Pause à Noël, mais nous organiserons notre traditionnelle fête de Noël réunissant plus de 100 jeunes durant cette période.)

**Durée/Lieu** : 23 séances d'une heure, Stade Telus intérieur (terrain synthétique, Université Laval).

**Il s'agit d'un entraînement pour ceux qui désirent s'améliorer.** L'entraînement sera donné par le personnel technique des Caravelles avec toute l'intensité et la rigueur nécessaire pour progresser. Cette pratique aura pour but d'améliorer la technique individuelle de chaque joueur, indispensable pour mieux performer en situation de matchs.

Nombre de places limité – Mixité possible

Possibilité de s'inscrire par session ou saison complète.

Catégorie	Année de naissance	Heures, Lieu	Prix automne (sept à Noël)	Prix hiver (jan à mars)	Prix saison complète
U-8	2010	Dimanche 10h45-11h45 Terrain C	80\$	70\$	125\$

À noter que pour le CDL, les inscriptions se font différemment. Merci de consulter la section comment s'inscrire pour en savoir davantage.

### B) S'amuser au soccer, match soccer à 5 (niveau local, ligue LSRQ), 2 activités par semaine

**Première activité** : Mercredi 20 septembre 2018

**Fin** : Dimanche 25 février 2018

(Pause à Noël, mais nous organiserons notre traditionnelle fête de Noël réunissant plus de 100 jeunes durant cette période.)

**Contenu/Lieu:**

- Les pratiques seront le mercredi de 18h à 19h30, au Stade intérieur Telus (Université Laval), terrain B.
- Tous les matchs (16) auront lieu au Stade intérieur Simoneau (Arrondissement Beauport) le dimanche, calendrier rédigé par la LSRQ (disponible le 10 octobre 2017).

Nous accorderons plus de place au jeu et au mouvement collectif (jeu à 2 et à 3). Mise en place de jeux libres (matches à thème) où les jeunes découvriront par eux-mêmes le soccer, par apprentissage encore plus rapide. Cette catégorie sera la seule au niveau du soccer à 5 à bénéficier d'une surface synthétique pour jouer. Les équipes seront gérées par la direction technique des Caravelles.

\*La mixité est possible dans les équipes de garçons (filles peuvent jouer avec les garçons le dimanche, mais pas l'inverse).



Catégorie	Année de naissance	Prix régulier	Prix avec pénalité de retard à partir du 16 sept 2017
U-8	2010	205 \$	225 \$

## Comment s'inscrire ?

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), **elle doit présenter sa carte d'assurance maladie (ou une photocopie) et une preuve de résidence\* pour identification.**

En vertu de la politique de la Ville de Québec, un supplément de 50% est demandé pour les frais d'inscription pour les **non-résidents**.

À noter que chaque chèque sans provision entrainera des coûts supplémentaires de 40 \$.

*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

### En ligne @

À partir du 19 août 2017

Toute la **procédure** pour l'inscription en ligne est sur notre site internet, au [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), section inscriptions.

Paiement par carte de crédit (Visa ou Master Card) obligatoire.



Le site de paiement en ligne n'est pas géré par les Caravelles mais bien par TSI Sports qui est imposé par la Fédération de soccer du Québec.

### **L'inscription en ligne n'est pas possible :**

- Pour les joueurs ayant évolué pour un autre club lors de votre dernière saison active
- Pour les non-résidents de la Ville de Québec
- Pour les joueurs suspendus par notre club ou tout autre club de la province
- Pour les programmes CDL
- Si un joueur a déjà joué dans un club mais qu'il ne le fait plus depuis 3 ans (dossier existant mais non-renouvelable en ligne)

Si **votre enfant a déjà évolué dans notre club** et que vous l'inscrivez en ligne, vous devrez obligatoirement l'inscrire dans le même niveau que la dernière saison auquel il a participé (local, A, AA). Vous pouvez ensuite nous écrire et le changement sera effectué. L'ajustement des coûts, si vous désirez changer de niveau ou si le club vous le propose, se fera **avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 (17h), par chèque ou argent comptant.**

Pour **les nouveaux joueurs de soccer** (membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), **le club se doit d'accepter l'inscription en ligne** (suite à l'enregistrement de celle-ci de votre part) avant que cette dernière soit officialisée. Tant que les deux conditions ici-bas ne sont pas remplies, **l'inscription n'est pas officielle.**

- Nous vérifierons en premier temps que le membre n'existe pas dans le système informatique de la province (pour ne pas créer de doublon, ce qui entraîne une pénalité au club). Il est important de savoir que tous les clubs de la province sont reliés, donc si votre enfant a déjà joué ailleurs **OU DANS NOTRE CLUB**, il existe **assurément** dans le système. Si vous ne le trouvez pas, c'est qu'il a possiblement été encodé avec une faute d'orthographe; donc avant de poursuivre, écrivez-nous pour que nous puissions corriger l'erreur. Ne créez pas de nouveau dossier svp, cela ne fera que retarder l'inscription.
- Deuxièmement, pour les **nouveaux membres**, vous devez **obligatoirement** nous poster ou nous scanner (par courriel à [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca)) une copie de la carte d'assurance maladie de l'inscrit et une preuve de résidence\*, sans quoi, nous devons refuser l'inscription.

Un **nouveau joueur** de soccer est automatiquement inscrit en local. Si l'unique option pour le joueur est pour lui de jouer en compétitif et qu'il ne désire pas jouer en local s'il n'est pas sélectionné, il doit venir s'inscrire au club en compétitif et être conscient que les frais de camp de sélection (20\$) ne seront pas remboursés.

Le club n'envoie pas de courriel de confirmation pour les inscriptions web. Il vous contactera **uniquement** si l'inscription web, pour une des raisons évoquées plus haut, n'est pas acceptée.

*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

## En personne

- Le **19 août 2017** au **stade Telus** de l'Université de Laval entre **8h30 et 11h30**. Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription (nom de l'enfant sur le chèque)** ou en argent comptant.
- Lors de notre fête de fin de saison, qui aura lieu sur le terrain de Rochebelle 2, le **26 août 2017** de 13h à 16h. Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription (nom de l'enfant sur le chèque)** ou en argent comptant.
- À partir du **5 septembre 2017**, à la réception du club du lundi au vendredi de 11 h à 17 h.  
Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription (nom de l'enfant sur le chèque)** ou en argent comptant.

\* Chaque chèque sans provision entraînera des coûts supplémentaires de 40 \$.

## Par la poste

Nous faire parvenir au 930, avenue Roland-Beaudin, Québec (Québec), G1V 4H8, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence\* et une photocopie de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription** (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.**

Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca). **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

*\*Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

## \*\*\* Inscription CDL (enfants nés en 2010, 2009, 2008)

Veuillez consulter la section JOUEURS du site [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), onglet CDL Hiver.

Vous devez remplir l'inscription via le lien Google Drive et envoyer le paiement par la poste au Club Caravelles, 930 Roland Beaudin, Québec, G1V 4H8.

# Habit d'équipe

---

Lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison automne-hiver, et devra être obligatoirement restitué à son entraîneur à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers, et portés uniquement pour les parties (sauf pour les Novices).

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et protège-tibia. De plus, voici le reste de l'équipement demandé pour chaque catégorie d'âge :

CDL : Bas noirs et shorts noirs (suggéré). Tenue sportive.

U-8 à U-10 (LSRQ) : Bas noirs et shorts noirs (obligatoire) + Gilet de match du club

Vous pouvez acheter les shorts et bas officiels de match ainsi que tout autre matériel nécessaire chez Influence Sport au 5175-1 Boulevard de l'Ormière ou en ligne au <http://influencesport.com/categorie-produit/articles-promotionnels-caravelles/> ; **pour les catégories concernées, les bas et shorts officiels sont obligatoires.** Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra refuser la participation aux matchs. Le matériel n'est pas en vente au club.

## Rabais familial 40 \$ et + :

---

**Rabais Familial** : À partir de l'inscription du troisième **enfant** d'une même famille résidant à la même adresse de **18 ans et moins** (les 3 enfants inscrits en même temps).

3 <sup>ème</sup> enfant	40\$ de rabais
4 <sup>ème</sup> enfant	80\$ de rabais
5 <sup>ème</sup> enfant	120\$ de rabais
6 <sup>ème</sup> enfant	160\$ de rabais

Si vous procédez à l'inscription par internet, vous pouvez bénéficier du rabais. Il suffit de payer la totalité et de nous écrire à [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca) dans les 48h suivant l'inscription pour obtenir le rabais. Nous effectuerons un remboursement du montant directement sur votre carte de crédit.

## Communications

---

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/socccaravelles> 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription.

## Informations complémentaires

---

- **Politique de remboursement :**

Informations disponibles au : [www.caravelles.ca](http://www.caravelles.ca), section NOTRE CLUB

- **Politique d'aide financière :**

Nous avons un programme d'aide financière pour les familles défavorisées, vous trouverez toutes les informations via le lien : <http://caravelles.ca/notre-club/formulaires-politiques/>

- **Lunette de sport obligatoire**

**Pour les joueurs et joueuses qui doivent porter des lunettes de vue sous prescription, uniquement.**

La fédération de soccer du Québec rend obligatoire le port des lunettes de sport dès la saison hiver 2015-2016 et ce, pour tous les joueurs qui participeront à des activités dans la Ligue de soccer élite, la Ligue de développement, la Ligue de soccer Québec Métro et la LSRQ (joueurs U-8 et plus). Les arbitres vérifieront dorénavant les lunettes des joueurs afin que le règlement soit appliqué (obligation émise par la compagnie d'assurance). Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs.





Un joueur ou une joueuse désirant porter out de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage sur l'application de ce règlement.

- **Budget d'équipe**

Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe. Les transports en bus sont à la charge des équipes.

Merci!

- **Bénévoles**

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider pour les activités spéciales, les journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au [ecrire@caravelles.ca](mailto:ecrire@caravelles.ca) pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie? ???**

Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](#) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.

- **Prévention des commotions cérébrales**

Nous vous invitons à consulter la section réservée à la prévention des commotions cérébrales sur notre site internet dans la section entraîneur, conseils santé.

- **Reçus pour impôts**

Les reçus seront disponibles, pour la saison été 2017 ainsi que la saison Automne-Hiver 2017-2018 sur notre site web dès la mi-janvier 2018. Cette démarche est la même depuis plusieurs années au Club Caravelles. À noter que pour les gens inscrits au programme annuel, le montant total payé sera réparti sur les années d'imposition 2017 et 2018.

## CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY

*Commanditaire principal du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery*

**Faire parvenir votre fiche d'inscription et les documents  
demandés au :**

*Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery*

*930 Avenue Roland-Beaudin*

*Québec (Québec) G1V 4H8*

*Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription*